



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité Police de l'Eau

**Monsieur le Maire de la Commune de
SIERCK LES BAINS**
12, quai des Ducs de Lorraine

Dossier suivi par : Amandine GUERSING *AG*
Tél. : 03 87 34 83 50
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr
Réf. : AG/ASPE-L9

57 480 – SIERCK LES BAINS

**Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de
renforcement et de consolidation de berges sur la
commune de Sierck-lès-Bains
Accord avant le délai de 2 mois**
PJ **Fiche de renseignement descriptive du IOTA**

Metz, le 3 février 2016

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

**Travaux de renforcement et de consolidation de berges
Commune de SIERCK-LÈS-BAINS**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 21 septembre 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie et à l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication. Les documents émis par la police de l'eau seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

ONEMA
FDPPMA
SIASAR


VALÉRIE ANTOINE-POTIER